

VILLE DE BAGNOLS-SUR-CEZE

Projet Mémoire Vive – Organisation d’une résidence artistique

Appel à projets auprès d’artistes de la vidéo et/ou du multimédia

Présentation de « Mémoire Vive »

Soucieuse de valoriser son territoire et ses habitants, la ville de Bagnols-sur-Cèze initie le projet « Mémoire Vive ». Dispositif original aux frontières du cinéma, des nouvelles technologies, des médias sociaux et de l’art urbain, ce projet vise à créer et entretenir une mémoire audiovisuelle vivante et interactive du territoire et d’en proposer une visite originale.

Le projet repose sur la constitution d’une base de données composée d’archives audiovisuelles ou de nouvelles séquences spécialement créées. Toutes ces vidéos sont indexées et géolocalisées sur le territoire, grâce à l’application « Memo Ways » développée par Ulrich Fischer.

Muni d’un smartphone et de l’application dédiée, le visiteur va déambuler dans l’espace urbain et interagir avec cette mémoire audiovisuelle. En fonction de ses préférences, de son parcours et de son allure, il compose un film à partir de vidéos géolocalisées. En marchant et en découvrant le territoire, il entend la bande son de son film.

Une fois la balade terminée, le film généré peut être visionné depuis un site Internet dédié. Chaque visite est unique et crée une carte postale vidéo, révélant de façon singulière le lieu traversé.

Véritable outil de médiation du patrimoine, Mémoire Vive implique et valorise les habitants. Ce sont leurs souvenirs, la variété de leurs points de vue qui constituent la mémoire partagée du territoire. Leurs témoignages enrichissent la rencontre que fait le visiteur avec le patrimoine matériel et immatériel de la ville.

Engagée sur deux années, dans le cadre d’un partenariat fort avec les acteurs locaux, la ville entend proposer ce projet innovant au public lors de la saison estivale 2013 en concentrant les visites sur le centre ancien de la ville.

Le projet Mémoire Vive a reçu le soutien du Conseil Régional du Languedoc Roussillon et de l’Union européenne dans le cadre de l’appel à projet « Culture Numérique ».



Projets artistiques recherchés

Pour alimenter la base de données vidéo, une résidence artistique de 10 jours est organisée. Cette résidence vise à constituer un collectif de trois artistes (ou petites équipes) de vidéastes qui arpente le territoire et enregistre des séquences audiovisuelles qui vont en révéler les spécificités.

La ville recherche trois artistes (ou groupes d'artistes) de la création vidéo et/ou multimédia.

Les projets artistiques devront porter un regard sur une ou plusieurs caractéristiques du territoire : cultures locales, patrimoine bâti, naturel ou immatériel, sociologie, agriculture, urbanisme, histoire, géographie, ou toute problématique actuelle de la ville. Il s'agit de raconter le territoire, d'en interroger l'identité, la représentation, la construction, les lignes de forces, les faiblesses, les mythes, les réalités ...

Chaque projet se structure autour d'un des points d'ancrage suivant :

- « Ce qui a été dit » : en privilégiant l'emploi des documents d'archives (images, sons, vidéos, écrits...)
- « Ce qu'on en dit » : en privilégiant la parole des habitants et des acteurs locaux.
- « Ce que moi j'en dis » : en privilégiant le point de vue personnel, de celui qui découvre.

Les interviews constituent une source importante mais non unique de la base de données vidéos. Les ambiances sonores, les manifestations locales, la vie dans l'espace urbain pourront tout autant alimenter la mémoire audiovisuelle du territoire.

Compte tenu de la spécificité du projet Mémoire Vive dans lequel le montage vidéo est assuré par le visiteur, les travaux de la résidence n'aboutissent pas nécessairement à une forme classique de montage « narratif ». L'objectif de la résidence est de produire des fragments vidéos en nombre (des plans, des rushes...) qui seront prioritairement utilisés dans le cadre du projet.

Si les artistes le souhaitent, les travaux de la résidence peuvent ensuite prendre la forme d'un documentaire, d'un reportage, d'un court métrage, ou tout autre format.

Mode opératoire

La résidence se déroule du 27 août au 5 septembre 2012. Elle sera animée par Ulrich Fischer.

Une première présentation du résultat de la résidence sera proposée lors des Journées Européennes du Patrimoine les 15 et 16 septembre 2012. Il est demandé aux artistes retenus d'être présents lors de cette rencontre avec le public bagnolais.

L'enjeu de cette résidence est de garantir la qualité artistique des enregistrements allié à la quantité nécessaire pour « couvrir » le plus largement possible le territoire concerné par le projet.

Les images réalisées restent la propriété intellectuelle de l'artiste, elles peuvent concourir à un autre projet artistique. L'artiste cède, à titre non exclusif, à la ville de Bagnols-sur-Cèze les droits de reproduction et de diffusion des images réalisées pendant la résidence (rushes comprises). Les

images réalisées prendront place dans la base de données vidéo et pourront faire l'objet de différentes exploitations (géolocalisation, diffusion sur Internet, mobile...).

Une convention de résidence précisera les engagements des différentes parties et le cadre juridique de l'exploitation des images réalisées durant la résidence.

Chaque artiste retenu recevra une bourse de résidence de 1500 €, couvrant les frais de réalisation, de production et de présentation au public.

L'hébergement en demi-pension durant la résidence et le weekend des journées du Patrimoine, ainsi que les frais de transport, sur la base de 2 aller-retour entre Bagnols-sur-Cèze et le domicile de l'artiste, sont pris en charge par la ville.

Candidature

Le dossier de candidature devra être composé de :

- Une présentation de l'artiste, avec CV, visuels ou extraits de vidéos, et une présentation de la démarche.
- Les éléments relatifs à son statut professionnel et social (n° SIREN /SIRET, affiliation Agessa, association support...)
- Une note d'intention de l'artiste précisant son intérêt pour le projet, ainsi que les pistes de recherche qu'il souhaite développer dans le cadre de celui-ci. Chaque artiste précise l'axe autour duquel il souhaite construire son projet (« Ce qui a été dit » ; « Ce qu'on en dit » ; « Ce que moi j'en dis ».)

Un comité de sélection est composé des élus et techniciens de la ville ainsi que des personnes reconnues pour leur expertise artistique dans les domaines concernés. Les critères de sélection porteront notamment sur la qualité artistique, l'adéquation de la proposition avec le contexte et les caractéristiques du projet, l'inventivité et l'originalité.

Le calendrier est le suivant :

- 25 mai 2012 : publication de l'appel à projets
- 20 juin 2012 : clôture de l'appel à projets
- semaine du 25 juin : réunion du comité de sélection
- semaine du 2 juillet : réponse par courrier électronique à l'ensemble des candidatures
- juillet/août : préparation des projets sélectionnés en lien avec la ville

Contact – Renseignements – Envoi des candidatures

Cyril Delfosse - Coordinateur du Pôle Projet

Mairie de Bagnols-sur-Cèze - Place Mallet – 30200 Bagnols-sur-Cèze

Tél : 04.66.50.68.69 / mail : c.delfosse@bagnolssurceze.fr